

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 1 juin 2015**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce premier jour du mois de juin deux mille quinze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Mélissa Girard, Mairesse, suggère un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de (6) Conseillers et Conseillères, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 4 mai 2015, 12 mai 2015 et 27 mai 2015;
5. Avis de motion modifiant le règlement #228-20 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire;
6. Avis de motion règlement sur la régie interne des séances du conseil.
7. Résolution pour donner l'autorisation à l'accès aux données communiquées au Ministère en vertu de l'article 34 de la loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;
8. Congrès 2015 de la Fédération Québécoises des municipalités;
9. Demande de commandite pour la Fête de la pêche dans Charlevoix;
10. Formation Educ expert pour Toby Jean;
11. Réparation dans les chemins agricole et les rues municipales (ponceau, creusage de fossé);
12. Résolution pour mandater la directrice générale pour signer une entente avec M. Pierre Marc Larouche et Lucille Pilote;
13. Tablette tactile professionnelle;

14. Assurance pour le parc de skate;
15. Nom pour le skate parc –récompense au gagnant;
16. Demande de commandite TVCO;
17. Demande de M. Rémi Tremblay pour une lumière de rue en front du 62 principale;
18. Achat d'un fanion avec logo pour le chapiteau de la municipalité;
19. Varia;
  - A) Mandat à la Firme Morency, Avocats
  - B) Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence
20. Comptes à ratifier de mai 2015;
21. Comptes à payer de mai 2015;
22. Salaires du mois de mai 2015;
23. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
24. Période de questions allouée aux contribuables;
25. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2015-06-2809

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 4,12 ET 27 MAI 2015**

#### RÉSOLUTION 2015-06-2810

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 4 mai 2015, du 12 mai et du 27 mai soit, par la présente, adoptés tel que rédigés et produit aux membres de ce Conseil.

#### **5 – AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 228-20**

#### RÉSOLUTION 2015-06-2811

Avis de motion a été donné par la conseillère Marie-Claude Gilbert pour modifier le règlement 228-20 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

#### **6 – AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE**

#### RÉSOLUTION 2015-06-2812

Avis de motion a été donné par la conseillère Marie-Noëlle Mercier concernant l'adoption d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil.

#### **7 –RÉSOLUTION POUR DONNER L'AUTORISATION À L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MUNISTÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU**

**COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC  
DE CHARLEVOIX EST**

**RÉSOLUTION 2015-06-2813**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Notre-Dame-des-Monts sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix Est ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix Est obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Notre-Dame-des-Monts en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Vézina et résolu unanimement des Conseillers et des Conseillères.

QUE LE CONSEIL AUTORISE le ministre de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix et afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Notre-Dame-des-Monts en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**8-CONGRÈS 2015 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES  
MUNICIPALITÉS**

**RÉSOLUTION 2015-06-2814**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en mai dernier une lettre de la part de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'informer la municipalité que le 74e Congrès annuel de la FQM aura lieu les 24, 25 et 26 septembre prochain au Centre des Congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents d'inscrire Madame Mélissa Girard à ce congrès au coût de 695.00 plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

**9 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE DANS CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2015-06-2815**

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la fête de la pêche de Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande.

**10 –FORMATION EDUC EXPERT POUR TOBY JEAN**

**RÉSOLUTION 2015-06-2816**

CONSIDÉRANT, l'inscription de M. Toby Jean à la formation MDO.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De défrayer le coût de la l'inscription de la formation au montant de 1303.82\$ et d'autoriser le paiement.

**11 – RÉPARATIONS DES ROUTES MUNICIPALES ET DES ROUTES À VOCATION AGRICOLE ET REMPLACEMENTS DE PONCEAUX ET CREUSAGE DE FOSSÉ.**

**RÉSOLUTION 2015-06-2817**

CONSIDÉRANT les routes agricoles et municipales à réparer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER Madame la directrice générale à autoriser les travaux et le paiement pour les travaux dans les routes agricoles et municipales.

**12.- RÉSOLUTION POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC M. PIERRE-MARC LAROUCHE ET MME LUCILLE PILOTE**

**RÉSOLUTION 2015-06-2818**

CONSIDÉRANT que la municipalité devra faire des travaux de creusage du fossé longeant la terre de M. Pierre Marc Larouche et de Mme Lucille Pilote du 30 dans le rang Ste-Philomène;

CONSIDÉRANT que M. Larouche et Mme Pilote devront entretenir dans l'avenir le dit fossé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale pour signer une entente avec M. Pierre Marc Larouche et Mme Lucille Pilote.

**13 –ACHAT D’UNE TABLETTE PROFESSIONNELLE POUR LA  
MAIRESSE**

**REPORTÉ**

**14 –ASSURANCE POUR LE PARC DE SKATE**

**RÉSOLUTION 2015-06-2819**

CONSIDÉRANT l’ajout dans notre municipalité d’un parc de skate pour nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer une assurance responsabilité pour le parc de skate au coût de 750.00 plus les taxes applicables et d’autoriser le paiement.

**15-CONCOURS POUR LE PARC DE SKATE ET PRIX POUR LE  
GAGNANT**

**RÉSOLUTION 2015-06-2820**

CONSIDÉRANT que le nouveau parc de skate sera fonctionnel à l’été 2015.

CONSIDÉRANT qu’il faut lui trouver un nom;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

De donner une somme de 50.00\$ au gagnant au nom de la municipalité.

**16 –DEMANDE D’ADHÉSION TVC0**

**RÉSOLUTION 2015-06-2821**

CONSIDÉRANT la demande d’adhésion de TVCVO ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l’unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser la demande

**17 –DEMANDE DE M. RÉMI TREMBLAY POUR UNE LUMIÈRE DE RUE  
EN FRONT DU 62 PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2015-06-2822**

CONSIDÉRANT la demande écrite de M. Rémi Tremblay pour l’installation d’une lampe de rue au coin de son terrain;

CONSIDÉRANT que des boîtes postales y sont installés et que le soir il n’y a aucun éclairage

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents;

De faire l’étude de la demande

**18 – ACHAT D’UN ABRI ET FANION POUR LE CHAPITEAU DE LA MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2015-06-2823**

CONSIDÉRANT que la municipalité a un chapiteau pour les sorties extérieures;

CONSIDÉRANT que le logo de la municipalité doit y être apposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D’acheter un fanion aux armoiries de la municipalité de 8 pieds par 24 pouces, au coût de 160.00\$ plus taxes applicables et d’autoriser le paiement.

**19 – VARIA**

**19 A) RÉOLUTION POUR MANDATER LA FIRME MORENCY POUR FAIRE UN RÈGLEMENT**

**RÉSOLUTION 2015-06-2824**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDADER, Me Philippe Asselin de la firme Morency Avocats pour la confection d’un règlement concernant les règles lors des assemblées municipales pour un montant de 1,500\$ plus de taxes applicables et d’autoriser le paiement.

**19 B) NOMINATION D’UN COORDONNATEUR DES MESURES D’URGENCE**

**RÉSOLUTION 2015-06-2825**

CONSIDÉRANT, le départ de Mme Sylvie Dassylva coordonnatrice des mesures d’urgence de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE NOMMER, Madame Marie-Claude Gilbert coordonnatrice des mesures d’urgence de notre municipalité.

**20 – COMPTES À RATIFIER DE MAI 2015**

**RÉSOLUTION 2015-06-2826**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration : 8646.06

Aqueduc : 449.38

**Total :** 9095.44

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT : 1498-1499-1500-1502-1506-1507-

**21 – COMPTES À PAYER DE MAI 2015**

**RÉSOLUTION 2015-06-2827**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2015 :

Fonds d'administration : 19,664.48\$

Eau potable : 287.48\$

TOTAL : 19,951.56\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2015 au montant de 19,951.56 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 19,951.56\$ ;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**22 – SALAIRES DU MOIS DE MAI 2015**

**RÉSOLUTION 2015-06-2828**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mai 2015 au montant de 10,482.85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mai 2015 au montant de 10,482.85\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1494-1501-1503-1504-1505-1508-1509-1510

**23 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

**24 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**25 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2015-06-2829**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Noëlle Mercier et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 6 juillet 2015.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.